

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 avril 2016 à 18 heures

Le 4 avril deux mil seize à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 31/03/16

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MARCHOIS Fabrice, PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, TONKENS Gerben, VICENTE Georges

Absent(e)s : MALEGUE Claude, MARTIN Aline, STABLO Marielle,

Pouvoir(s) : MALEGUE Claude à BEAL Gérard, STABLO Marielle à HILAIRE Valérie

Secrétaire de Séance : AUDINOS Maryvonne

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

Après discussion et délibération, le compte rendu du 22 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAXES DE CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2016

Les taux de 2015 sont maintenus et votés à l'unanimité comme suit :

Taxe Habitation : 19,10%

Taxe foncière Bâti : 11.53 %

Taxe foncière Non Bâti : 78.26 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Suite à la réunion de la commission finances qui s'est tenue le 7 mars 2016, le Maire présente et commente le Budget Primitif M14 au titre de l'année 2016 :

La section de Fonctionnement s'équilibre à 1 202 719.93 €

La section d'Investissement s'équilibre à 917 761.48€

Chaque section est présentée par chapitre.

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	266 838.08
Chapitre 012 (charges de personnel)	329 207.00
Chapitre 65 (autres charges gestion courante)	156 600.00
Chapitre 66 (charges emprunts)	40 000.00
Chapitre 67 (charges exceptionnelles) (dépenses imprévues)	1 150.00
Chapitre 023 (virement section investissement)	34 881.08
Chapitre 042 (dotation aux amortissements)	350 000.00
Chapitre 014 (atténuation de produits)	11 043.77
Soit un total de	13 000.00
Soit un total de	1 202 719.93
RECETTES	
Chapitre 002 (résultat reporté)	298 108.93
Chapitre 013 (atténuation de charges)	5 000.00
Chapitre 042 (travaux en régie)	50 000.00
Chapitre 70 (produits des services)	38 800.00
Chapitre 73 (impôts et taxes)	559 307.00
Chapitre 74 (dotations – participations)	248 504.00
Chapitre 75 (autres produits – immeubles)	3 000.00
Soit un total de	1 202 719.93

B) SECTION INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	
Chapitre 001 (résultat reporté)	295 594.71
Chapitre 040 (travaux en régie)	50 000.00
Chapitre 16 (remboursement emprunts)	72 000.00
Chapitre 20 (frais d'études)	26 600.00
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	473 566.77
Soit un total de	917 761.48
RECETTES	
Chapitre 021 (virement section fonctionnement)	350 000.00
Chapitre 040 (opération d'ordre en section)	11 043.77
Chapitre 10 (FCTVA - Taxe Aménagement)	356 717.71
Chapitre 13 (subventions)	50 000.00
Chapitre 16 (emprunt)	150 000.00
Soit un total de	917 761.48

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, approuve le budget primitif M14 année 2016 par chapitre tel que présenté ci-dessus par : 13 voix pour - 0 voix contre - 1 abstention (Fabrice MARCHOIS)

EMPRUNT - TRAVAUX EXTENSION CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle les travaux d'extension de la cantine scolaire et propose de faire appel à un emprunt de 150 000 € sur 20 ans pour financer lesdits travaux et donne lecture des propositions reçues détaillées ci-dessous.

Organisme prêteur	Taux	Montant échéance annuelle	Montant total des intérêts
CREDIT AGRICOLE SUD RHÔNE ALPES	1.6911%	8 902.35 €	28 047.04 €
CAISSE EPARGNE LOIRE DRÔME ARDECHE	1.72 %	8 923.68 €	28 473.60 €
LA BANQUE POSTALE	1.94 %	9 120.48 €	32 409.60 €

Après délibération, le conseil municipal par 13 voix POUR, 0 abstention, 1voix CONTRE (Fabrice MARCHOIS) retient l'offre de prêt du Crédit Agricole.

CONVENTION INTERCOMMUNALE STADE DE FOOT

Le Maire cède la parole à Luc CHAMP qui donne lecture au Conseil Municipal de la convention en date du 14 janvier 2013 qu'il propose de renouveler avec la commune limitrophe de ST JULIEN EN ST ALBAN qui, dans le cadre de leur fonctionnement réciproque, sont engagées dans une démarche de partenariat et de réduction des coûts.

Dans cette optique, la commune de FLAVIAC met à disposition les installations sportives existantes du stade Jean Kabakian à FLAVIAC à vocation intercommunale. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature de ladite convention et désigne messieurs CHAMP et PERRET en qualité de délégués qui siègeront au comité de pilotage.

REGLEMENT CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel CONSTANT qui expose qu'il convient de réviser le règlement du cimetière communal aux motifs qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2223-13, les tombes doivent être espacées au minimum de 0.30 m permettant aux usagers d'accéder normalement aux monuments funéraires.

Considérant qu'il convient d'appliquer cette disposition dans la partie récente du cimetière communal, il propose que cet espace inter-tombe soit inséré entre les nouvelles concessions.

Il précise en sus qu'il convient de modifier la taille des concessions dites « doubles » afin d'y intégrer cet espace inter-tombe, portant ainsi leur dimension à 2,30 (soit 5.75m²) et ce dans la perspective de transformer si besoin ces concessions « doubles » en concessions « simples » tout en conservant cet espace inter-tombe. A l'unanimité, le nouveau règlement est validé.

TARIFS ET DUREES DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Michel CONSTANT expose que suite aux modifications faites au règlement du cimetière, il convient de revoir également les tarifs et les durées des concessions funéraires et propose les modifications suivantes qui sont acceptées à l'unanimité.

NATURE	DUREE	SURFACE	TARIF
Concession simple	15 ans	2.50 m ²	150 €
Concession simple	30 ans	2.50 m ²	260 €
Concession double	15 ans	5.75 m ²	350 €
Concession double	30 ans	5.75 m ²	570 €
Case columbarium	15 ans	-	400 €
Case columbarium	30 ans	-	700 €

REGLEMENT DE CONSULTATION DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe, que suite aux différents échanges avec les services des Archives départementales de l'Ardèche, il est préconisé de rédiger un règlement de consultation des archives communales et en propose le texte qui est validé à l'unanimité. Un registre des lecteurs sera tenu et la photocopie des documents d'état civil interdite.

Monsieur Gerben TONKENS quitte la séance pour raisons personnelles et donne procuration à M. Michel CONSTANT.

PERIMETRE NATURA 2000

Monsieur le Maire cède la parole à Georges VICENTE qui présente à l'assemblée le dossier de consultation officielle des sites Natura 2000 communiqué par le service environnement de la Préfecture et notamment la carte B25 « Rompon, Ouvèze, Payre ».
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable quant au projet d'extension dudit périmètre.

PROJET CAPCA - AMENAGEMENT DES SEUILS DU GAUCHER ET DU PONT DE MÛRE

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 21 mars 2016 ayant pour objet la présentation de l'étude de la CAPCA sur l'aménagement des seuils du Gaucher et du Pont de Mûre afin de les rendre franchissables par une majorité de poissons et favoriser la continuité écologique.

Après avoir rappelé les enjeux pour la commune, il souhaite que chaque membre du Conseil municipal qui le souhaite puisse s'exprimer quant à ce projet.

Après délibération et débat le conseil municipal :

- concernant le plan d'eau du Gaucher :
 - o SOULIGNE l'attachement des flaviacois à ce plan d'eau
 - o RAPPELLE que l'histoire de la commune est étroitement liée à cet espace, partie intégrante du patrimoine communal.
 - o SIGNALE l'attrait grandissant pour le sentier d'interprétation
- concernant le Pont de Mûre :
 - o PRECISE qu'en cas de suppression de la digue, des aménagements liés au déplacement du réseau d'assainissement gravitaire engendreraient des travaux très importants (mise en place d'un dispositif de relevage) et inesthétiques sur le Pont de Mûre.
- Concernant l'ensemble du projet, bien que sensible à la notion de continuité écologique :
 - o POINTE les coûts engendrés par le projet.

Le Conseil municipal, 10 voix CONTRE (AUDINOS Maryvonne, BEAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, PERRET Didier, RUBINI Morgane, TONKENS Gerben, VICENTE Georges) et 3 ABSTENTIONS (MARCHOIS Fabrice, RICHARD Evelyne, STABLO Marielle) est contre le projet.

Gilles QUATREMERE n'a pas souhaité participer au vote.

- Dates à retenir :
 - o Réunion du CCAS : vendredi 15 avril à 17h30
 - o Réunion de travail PLU : 11 avril à 10h30
 - o Rencontre avec le Percepteur : 9 mai à 18h00
 - o Commission information : 10 mai à 20h00

La séance est levée à 20h30.

Gérard Béal,
Maire de Flaviac



Maryvonne AUDINOS
Secrétaire